

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle



ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Neuves-Maisons

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017_218

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Approbation du plan local d'urbanisme de Flavigny-sur-Moselle

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre,
Le conseil communautaire étant assemblé en session ordinaire, au foyer socioculturel à Flavigny-sur-Moselle
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Filipe PINHO, président.

Nombre de conseillers

en exercice	présents	votants
36	27	34

Date de convocation

8 décembre 2017

Date d'affichage

22 décembre 2017

Transmis en préfecture le

19 décembre 2017

Nomenclature de l'acte : 2.1

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Xavier **BOUSSERT** _ François **BRAND** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Guy **DEVAUX** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Denis **GARDEL** _ Delphine **GILAIN** _ Dominique **GOEPFER** _ Michel **GRILLOT** _ Anne-Lise **HENRY** _ Michel **HEQUETTE** _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Catherine **NOEL** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Dominique **RAVEY** _ Richard **RENAUDIN** _ Lydie **ROUYER** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Etienne **THIL** _ Hervé **TILLARD** _ Thierry **WEYER** _ Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s : Claude **CIAPPELLONI** (procuration à Catherine **NOEL**) _ Gérard **FONTAINE** _ Claude **GUIDAT** _ Christophe **HANU** (procuration à Daniel **LAGRANGE**) _ Marie-Louise **KADOK** (procuration à François **BRAND**) _ Jean **LOPES** (procuration à Marie-Laure **SIEGEL**) _ Florence **MAILFERT** (procuration à Filipe **PINHO**) _ Lucie **NEPOTE-CIT** (procuration à Pascal **SCHNEIDER**) _ Jean-Paul **VINCHELIN** (procuration à Delphine **GILAIN**)

Étaient absent(e)s :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Dominique RAVEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-245400171-20171214-DIR2017218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Affichage : 20/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour rappel, la commune de Flavigny-sur-Moselle avait engagé le 13 octobre 2014 la révision de son POS en PLU et en avait fixé les modalités de concertation.

En effet, le POS datant de 1979, il était nécessaire d'adapter le document d'urbanisme aux législations en vigueur, aux documents supra-communaux (SCOT, SADD et PLH notamment) et aux besoins spécifiques à la commune notamment dans les domaines de l'habitat avec une nouvelle offre diversifiée de logements, de l'environnement et du cadre de vie pour mieux les valoriser et les préserver, des transports (mobilité douce, sécurisation) et de l'économie (encourager les commerces de proximité et développer la zone artisanale).

Dans le cadre de l'étude, le conseil municipal a élaboré un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) pour la commune, débattu en septembre 2016, dont les orientations sont les suivantes :

- Protéger les paysages et les éléments patrimoniaux naturels et bâtis, gage d'une identité et d'un cadre de vie de qualité,
- Valoriser le réseau des liaisons douces pour traiter la limite entre les entités naturelles / agricoles et l'enveloppe urbaine,
- Maîtriser l'évolution de la structure urbaine de façon cohérente et raisonnée en fonction du contexte communal

Par délibération du 19 janvier 2017, le conseil communautaire a constaté le bilan favorable de la concertation et arrêté le PLU.

Les personnes publiques associées ont été sollicitées et l'enquête publique s'est déroulée du 17 octobre au 16 novembre dernier.

Le commissaire enquêteur a tenu compte des observations émises par les habitants et les PPA et des réponses apportées par la CCMM, dans un rapport rendu au tribunal administratif le 21 novembre 2017.

La CCMM confirme la prise en compte des observations émises, justifiées légalement et intégrables dans un PLU conformément à l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur ainsi énoncé :

« Ce projet correspond aux besoins futurs de la commune, il est cohérent, juste et réaliste. Avec la recommandation suivante : les engagements pris dans le courrier de la CCMM pour répondre aux observations des PPA soient pris en compte dans la suite de la mise en état du dossier. »

Il est proposé au conseil d'approuver le projet de PLU en prenant en compte les adaptations mineures telles que proposées dans le tableau ci-annexé.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Flavigny-sur-Moselle, avec intégration des adaptations mineures identifiées pendant le temps de concertation sur le projet arrêté.

La présente délibération fera l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs, et d'un affichage pendant un mois au siège administratif de la CCMM et au siège de la commune concernée. De plus, la mention de cet affichage sera insérée dans une annonce légale qui paraîtra dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera transmise au préfet avec un exemplaire du PLU approuvé.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à disposition du public au siège de la CCMM et de la commune de Flavigny-sur-Moselle aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'en préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le président,
Filipe PINHO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.